



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
30/09/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 21
Absents : 8
Votants : 26

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trente septembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 24 septembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25
Abstention : 1
Opposition :

Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Curtius, Faure-Pinault, Garraud, Gleyze, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazeyrat, Michelon, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Quorum : 15

Excusés avec pouvoir (5) : M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Bornes), M. Griffe (pouvoir à M. Jouve), Mme Mazellier (pouvoir à M. Chabaud).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garraud

Objet : Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée BK 319 à M. Christophe Blanc

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux ;

Vu l'avis 2023-07319-80160 de la direction départementale des finances publiques de la Loire intervenue en date du 09 novembre 2023, fixant le prix du mètre carré à 80 euros (quatre-vingts euros) hors taxe et hors droits ;

Vu le projet de division rédigé par Sylvain VARENNE, géomètre-expert le 13 juin 2024 ;

Considérant la demande formulée par Monsieur Christophe Blanc, indiquant son souhait d'acquérir une partie du terrain cadastrée BK 319 d'une contenance de 6 m² appartenant à la Commune, mitoyenne de sa propriété ;

Considérant que l'acquéreur prend à sa charge les frais de géomètre, les frais de notaire ;

Considérant que le prix de vente convenu avec l'acquéreur est de 480 € (quatre cent quatre-vingts euros) ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de vendre une partie de la parcelle BK 319, d'une superficie globale de 6 m² à Monsieur Christophe Blanc, domicilié à 4 rue Saint André à Le Teil, contre la somme de 480 euros.

PRÉCISE que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

DONNE POUVOIR au Maire ou à défaut, à Monsieur Bernard NOËL, Adjoint à l'Urbanisme, ou à défaut à Monsieur Alain MAZEYRAT, Adjoint à la reconstruction pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Sonia GARREAUD

N° 096

PLAN DE DIVISION

Département de l'Ardèche
 Commune de Le Teil

Cadastre : BK n° 777 et 778
 (anciennement BK n° 319 et 321)

Propriétaire :
 Commune du Teil

Réf: DOS-2024-054 Echelle: 1 / 200 Fait à Le Teil, le 13/06/2024

Sylvain VARENNE Géomètre-Expert

34b Boulevard Jean Jaures - 07400 LE TEIL

T: 09.73.24.71.03 - P: 06.52.15.32.62

Email : varene.sylvain.geo@gmail.com



d
 partie de la parcelle BK n° 319
 conservée par la commune du
 Teil quand ladite parcelle sera
 réellement devenue propriété de
 la commune du Teil
 contenance: 2a 64ca

c
 partie de la parcelle BK n° 319 à
 céder à M. BLANC quand ladite
 parcelle sera devenue propriété
 de la commune du Teil
 contenance: 6 ca

BK n° 313
 M. et Mme BLANC

BK n° 778
 partie à céder à M. BLANC
 contenance : 1a 33ca

BK n° 321
 Commune du Teil

BK n° 313
 ASS APPECA

BK n° 319
 M. Philippe DANCOINSE

BK n° 323
 Mme Hayette ATTIGUI

Traces de l'ancien
 bâtiment

BK n° 777
 partie conservée par
 la commune du Teil
 contenance : 3a 67ca

BK n° 326

BK n° 315
 ASS APPECA

bâtiment du lycée

Borne
 existante

Y=4150.260
 X=1834.120
 Y=4150.240
 X=1834.080
 Y=4150.220
 X=1834.100
 Y=4150.200
 X=1834.120

Tableau des points			
MAT	X	Y	Nature
18	1834106.31	4150243.24	angle appentis
25	1834105.00	4150240.36	angle bâtiment
28	1834110.02	4150230.42	angle bâtiment
35	1834113.11	4150237.38	angle bâtiment
43	1834150.46	4150226.41	angle bâtiment
50	1834147.58	4150226.11	angle mur
70	1834098.29	4150219.75	angle mur
71	1834104.35	4150217.22	intersection mur - bâtiment
75	1834102.16	4150232.21	angle bâtiment
80	1834107.93	4150239.33	borne nouvelle à implanter
81	1834107.19	4150237.47	borne nouvelle à implanter
82	1834111.64	4150235.70	borne nouvelle à implanter
83	1834112.25	4150235.45	marque peinture sur mur à implanter

Tableau des parcelles

avant division		après division (Document d'Arpentage n° 2992J)			
BK n° 319	02a 70ca	c	BK n°	6 ca	après cession DANCOINSE / COMMUNE: Partie de la parcelle cédée à M. et Mme BLANC
		d	BK n°	2a 64ca	après cession DANCOINSE / COMMUNE: Partie de la parcelle restant la propriété de la commune du Teil
BK n° 321	05a 00ca	a	BK n° 778	1a 33ca	Partie de la parcelle cédée à M. et Mme BLANC
		b	BK n° 777	3a 67ca	Partie de la parcelle restant la propriété de la commune de Le Teil

Le relevé d'état des lieux a été réalisé le 13 juin 2024.

Les limites de propriété ne sont pas garanties en l'absence de reconnaissance contradictoire des limites.

Les coordonnées planimétriques sont rattachées dans le système RGF 93 CC 45.